

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018

Le vingt-deux novembre deux mil dix-huit à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Vindelle (Charente) se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Mr Bruno PROUX maire.

Date de convocation : 16 novembre 2018

Étaient présents :

Mesdames : CREVEL Sylvie – GREGOIRE Nathalie- MOUFFLET Isabelle- PELLIER Emmanuelle –

Messieurs : AMSLER Jean Marc - CHASLERIE Sylvain - EYMOND Gilbert - LEGERON Bernard –MORNEY Thierry-PROUX Bruno –

Absents excusés :

Mme RICHARD Viviane

Mme BERNARD martine

Mme DOS SANTOS Emilie

Mr SOLTYSIAK Laurent qui a donné procuration à Mme MOUFFLET Isabelle

Secrétaire de séance : Mme CREVEL Sylvie

Le compte rendu du conseil municipal du 02 octobre 2018 est approuvé à la majorité (3 voix contre : Mme MOUFFLET-MR SOLTYSIAK « procuration à Mme MOUFFLET » et Mr CHASLERIE-)

ORDRE DU JOUR

1 – Résiliation du bail emphytéotique signé entre la commune et l'état

Monsieur le maire expose que la commune a conclu le 3 juillet 1964 un bail emphytéotique entre l'état et la commune de Vindelle (Charente) et ce pour une durée de 99 années moyennant un loyer annuel de deux francs. Le bail ayant commencé à courir le 3 juillet 1964 et devant se terminer le 03 juillet 2063 pour un bien situé 2 rue des passeurs parcelle de terrain cadastré section B n°947.

Dans le cadre de la vente de l'immeuble (ancienne poste) située 2 rue des passeurs section B 946 et une partie du terrain section B 947 il est nécessaire de résilier ce bail emphytéotique.

Votes :

Contre 3 voix : (Mr SOLTYSIAK « procuration donné à Mme MOUFFLET » , Mr CHASLERIE, Mme MOUFFLET)
--

Pour 8 voix

Le Conseil Municipal, à la majorité, autorise monsieur le maire à signer l'acte notarié de résiliation du bail emphytéotique qui sera publié aux hypothèques.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

2 – Décisions modificatives budgétaires n°6

Section de fonctionnement

Article	désignation	Montant euros
7788	Produits exceptionnels	+ 4 850.00€
615221	Entretien et réparation	+ 4 850.00€

Section d'investissement

Article - opération	désignation	Montant euros
2188-186 (restaurant scolaire)	Immobilisation corporelle	+ 1 900.00€
2313- 195 (église)	Construction	- 1 900.00€

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus mentionnées

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la dernière commission locale d'évaluation des charges transférées du GrandAngoulême :

COMMUNE DE VINDELLE
ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

COMPÉTENCE	ACTION	ATTRIBUTION À	MONTANT
ENFANCE/JEUNESSE	Organisation en pôles des actions Enfance-Jeunesse	Commune	4 628,00 €
		Asbamavis	6 955,00 €
		SOUS TOTAL	11 583,00 €
ENFANCE/JEUNESSE	Participation financière soutien actions Enfance-Jeunesse	Commune	1 293,00 €
		Hors BC	79,72 €
		Asbamavis	446,00 €
		ETP (11 %)	252,79 €
		SOUS TOTAL	2 071,51 €
TÉLÉCOMMUNICATIONS/ HAUT DÉBIT	Équipement des écoles	Nombre de classes	4
		Montant/classe	2 500,58 €
		SOUS TOTAL	2 500,58 €
TÉLÉCOMMUNICATIONS/ HAUT DÉBIT	Hébergement site internet communautaire	Hébergement	121,43 €
		Prestations ponctuelles	78,57 €
		SOUS TOTAL	200,00 €
TÉLÉCOMMUNICATIONS/ HAUT DÉBIT	Hébergement serveur de mails	Montant	414,29 €
		SOUS TOTAL	414,29 €
TÉLÉCOMMUNICATIONS/ HAUT DÉBIT	Numérisation des registres Etat Civil	Hébergement appli VisuAct	90,00 €
		Numérisation	27,00 €
		SOUS TOTAL	117,00 €
TÉLÉCOMMUNICATIONS/ HAUT DÉBIT	Service de distribution en porte à porte	Nombre de boites aux lettres	500
		Coût agent brut chargé/BAL	1 412,19 €
		Coût entretien scooter	48,53 €
		Coût renouvellement ?	19,62 €
		SOUS TOTAL	1 480,35 €
PRÊT DE MATÉRIEL charges intégralement transférées à la commune de BRIE	Prêt de matériel aux communes	Population référence	1 053
		Coût entretien/réparation	92,78 €
		Charge du personnel (0,2 ETP)	492,86 €
		Coût renouvellement ?	2 031,42 €
		SOUS TOTAL	2 617,06 €
FOURRIÈRE	Fourrière	Population référence	1 053
		Adhésion (0,75 €/Hab)	789,75 €
		Frais intervention	103,40 €
		SOUS TOTAL	893,15 €
VOIRIE	Restitution voirie ne répondant pas aux critères de l'intérêt communautaire	Nombre de mètres linéaire de voirie	1 230
		Dépenses entretien	658,82 €
		Dépenses investissement	3 319,37 €
		Recette investissement (FCTVA)	-534,54 €
		SOUS TOTAL	3 443,64 €
			TOTAL GÉNÉRAL PROVISoire

La séance est levée à 20h30